

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 21 Juin 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 15 Juin 2022
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien DOSE, Pierre JULIEN.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT.

Madame Odile BEGORRE-MAIRE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement de la rue Marie de Lorraine à Custines : convention de groupement de commande**

**N° de délibération : 9**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

**Rapporteur : M. MAXANT**

L'aménagement de la rue Marie de Lorraine à Custines a fait l'objet d'études préalables en vue de la réalisation de travaux en 2022-2023.

Dans le cadre de cette opération :

- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voirie, de renouvellement de l'assainissement, de réhabilitation du collecteur, de reprise du réseau d'alimentation d'eau potable et d'éclairage public ;
- Enedis assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relatifs aux réseaux de distribution d'électricité dans le cadre du nouveau contrat de concession en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- La commune de Custines assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de télécommunications et d'espaces verts.

Dans un souci de cohérence d'aménagement par un chantier unique et afin d'optimiser l'achat public sur cette opération, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la Commune de Custines et ENEDIS pour la passation d'un marché de travaux.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey serait désignée comme coordonnateur du groupement pour les marchés passés pour la réalisation de cette opération.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention, d'autoriser le Président à signer la convention et de désigner le représentant du Bassin de Pompey, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement de commande.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

**DESIGNE** Jean-Jacques MAXANT, membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

**DESIGNE** Denis MACHADO, suppléant du membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC